**Séance du 20 juin 2014**

Le vingt juin deux mille quatorze à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal s’est réuni en mairie. Tous les membres étaient présents à l’exception de Jean-Luc DEBRUYNE (excusé)

**ELECTION D’UN DELEGUE ET TROIS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Suite aux élections sénatoriales qui se dérouleront le 28 septembre 2014, la commune est chargée de désigner ses délégués pour voter ce jour.

Est élue déléguée à 10 voix au 1er tour : Madame Odile SEURET

Sont élus suppléants à 10 voix chacun au 1er tour :

* Madame Annick DEMENGEL
* Monsieur Patrick IDOUX
* Madame Marie-Agnès BONATO

**DEMANDE D’ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L’INFORMATISATION COMMUNALE**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d’adhésion présentée par :

* Le SIVU des Ecoles de Vair – Vraine, siège RAINVILLE
* Le S.I. d’Assainissement de la région de Nomexy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l’unanimité l’adhésion du SIVU des Ecoles de Vair – Vraine, siège RAINVILLE et du S.I. d’Assainissement de la région de Nomexy.

**TARIFS DES MENUS FORESTIERS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**ADOPTE** les tarifs domaniaux fixés annuellement par l’Office National des Forêts pour les menus produits forestiers à l’exception des rémanents d’exploitation, produits d’élagage et de recépage, de dépressage et de nettoiement qu’il fixe à 1 € le stère.

**DEMANDE** que soit précisé sur les contrats d’exploitation, le port de matériels de sécurité (casque, chaussure…).

**ADHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC », INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE, POUR LES ANNEES 2015, 2016, 2017 ET 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

**NE DEMANDE PAS** son adhésion à la compétence optionnelle « éclairage public » du Syndicat Mixte Départemental d’Electricité des Vosges, au vu du document relatif aux « conditions techniques, administratives et financières d’exercice de la compétence » approuvé par les membres du Comité du SMDEV lors de la réunion du 24 juin 2009.

**COMMISSION COMMUNA LE DES IMPOTS DIRECTS**

***Annule et remplace la délibérationN°8 du 30 avril 2014***

Vu l’article 1650-1 du Code Générale des impôts,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Dresse une liste de propositions pour les commissaires titulaires et suppléants à la Commission Communale des Impôts directs comme suit:

Commissaires titulaires :

* Jean-Luc DEBRUYNE
* Denis DROUOT
* Annick DEMENGEL
* Patrick IDOUX
* Elodie HINGRE
* Marie-Agnès BONATO
* Cédric BONATO (propriétaire forestier)
* Pascal DROUOT (habite à CHAMP LE DUC)
* Philippe DIVOUX
* Maurice GROS (habite à FIMENIL)
* Alain GREMILLET
* Valérie DEBRUYNE

Commissaires suppléants :

* Mickaël VALANCE
* Alrick GERARD
* Flavien DEBRUYNE
* Nicolas MASSON
* Stéphanie POIROT
* Frédérique DROUOT
* Francis SCHUBNEL
* René RICHARD
* Alain DEVIRAS
* Michel LETANG
* Patrick PAINCHAUD
* Stéphane PIEROT

**INFORMATION**

Concernant le site de l’émaillerie qui présente de nombreux dangers, en particulier pour les enfants, réflexions pour la mise en place de protections (panneaux avertisseurs par exemple)